

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

numéro
spécial-été

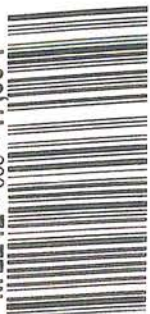
Europe



L'avenir des monarchies

DU 6 JUILLET au 21 SEPTEMBRE 1992 - 22^e année - Numéro 583 - 17 F

M2242 - 583 - 17,00 F



Croissance et environnement

Mais, de la prise de conscience à l'action, il y a un pas qu'il conviendrait de ne pas franchir sans rompre avec le discours écologiste, sans donner à l'économie une nouvelle dimension qui intègre la complexité du monde et sans avoir modifié les outils qui sont à notre disposition pour évaluer les incidences des activités humaines sur la biosphère.

Il ne s'agit pas, pour nous, ici, de dresser un catalogue exhaustif des mesures à prendre pour mettre en oeuvre une politique économique écologiste mais de baliser la route, de fixer des points de repère pour un débat sur la dimension écologique de l'économie.

Le discours écologiste repose, souvent, sur des bases scientifiques douteuses. Si l'on prend l'exemple de l'effet de serre (1), rien ne prouve que l'industrie soit l'unique responsable de l'augmentation des rejets de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère. L'analyse des glaces polaires et de l'anneau des arbres nous fournit de précieux renseignements sur l'évolution de l'atmosphère terrestre. Or, il s'avère, que bien avant l'apparition de l'homme sur la terre, il y a eu des périodes de rejets massifs de CO₂ dans l'atmosphère, probablement dus au réchauffement des océans. Il en est de même du trou dans la couche d'ozone : les mesures dont disposent actuellement les scientifiques ne confirment en rien que ce fameux trou soit en train de s'élargir, ni que les CFC (chloro-fluorocarbures) en soient responsables. On peut cependant constater que leur remplacement a servi les intérêts de firmes multinationales. L'effet de serre et l'agrandissement du trou dans la couche d'ozone représentent certes de réels dangers, mais ce n'est pas une raison pour tirer des conclusions alarmistes et tenter de déduire une politique économique, de constatations qu'il conviendrait d'affiner.

Renoncer purement et simplement

Pressions exercées par les écolos, médiatisation des catastrophes naturelles, craintes suscitées par la découverte de nouveaux Tchernobyl potentiels dans l'ex-Union soviétique et grandes messes comme le sommet de Rio, font prendre conscience que le système sur lequel se fonde de développement économique depuis les débuts de l'ère industrielle doit être profondément remis en cause.



À la veille du sommet de Rio, le commandant Cousteau tente de sensibiliser George Bush aux problèmes de l'environnement.

à la croissance économique reviendrait à réduire bon nombre d'êtres humains à la misère. Arrêter le développement démographique sans étudier les conséquences du vieillissement des populations sur les sociétés humaines, serait préjudiciable. Faute de pouvoir maîtriser le progrès, on organiserait la régression. Il faut, pour asseoir le débat sur des bases sérieuses, débarrasser l'écologie de sa dimension idéologique et parvenir à concilier l'indispensable croissance économique avec la nécessaire préservation de l'environnement.

Nous savons que nous vivons dans un monde fini où les richesses naturelles ne sont pas inépuisables. Il faut, donc, revoir les notions de bien-être et de besoins économiques qui fondent la théorie classique et proposer de nouveaux modèles de développement cohérents. Comme le souligne Cornélius Castoriadis (2), « on ne se demande plus s'il y

a des besoins à satisfaire mais si tel exploit scientifique ou technique est réalisable. S'il l'est, il sera réalisé et l'on fabriquera le *besoin* correspondant ».

Il y a, également, urgence à rechercher un mode de régulation économique autre que le marché car la logique marchande est forcément réductrice. Comme le démontre René Passet (3), si elle veut être respectueuse de la biosphère, l'économie politique, en tant qu'elle est chargée d'étudier les activités relatives à la production, la distribution et la consommation, doit s'insérer dans une logique toute autre : elle doit être « multidimensionnelle, dynamique et co-évolutive avec le monde dans lequel elle s'inscrit, servante des hommes et non pas maîtresse de leur destin ». Multidimensionnelle car elle doit prendre en considération l'ensemble des comportements humains. Co-évolutive, en ce sens où chaque compo-

sante de la biosphère ne peut se comprendre qu'en interdépendance avec toutes les autres.

Les dommages causés à l'environnement ne sont pas réductibles à un simple coût. Comme le démontre René Passet (3), un élément naturel anéanti n'est pas seulement une valeur marchande qui disparaît, mais aussi une fonction dans un milieu dont la disparition peut avoir des répercussions sur les autres éléments. La monnaie ne rendant que partiellement compte de l'impact de l'activité humaine sur la nature, il conviendrait, comme il le suggère, de le mesurer non plus dans une unité de compte, mais « en termes énergétiques exprimant flux et stocks réels en unités empruntées à la thermodynamique ». Cela permettrait de disposer de données objectives.

Ces changements ne sauraient se faire sans transformations sur le plan social ni modification des comportements. D'où la nécessité de s'y préparer dès aujourd'hui. D'autre part, pour paraphraser Jacques Ellul (2), si les actions à entreprendre ne sauraient être que locales (à l'échelle d'une personne, d'un ménage, d'une municipalité, ... notamment pour ce qui concerne le traitement des déchets), elles doivent être pensées globalement (à l'échelon mondial). Dans les pays du tiers-monde (contraints par leur dette et les intérêts honteux exigés par les banques), l'exploitation anarchique des ressources naturelles au détriment de l'environnement en est un exemple frappant. Les difficultés rencontrées au sommet de Rio pour parvenir à la signature d'un accord minimum laissent mal augurer de ce type de concertation internationale, pourtant nécessaire pour que la planète demeure vivable.

Nicolas PALUMBO

(1) Le raisonnement qui suit est emprunté à Claude Allègre.

(2) In *Le Nouvel Observateur* du 7 mai.

(3) René Passet, *L'économie et le vivant*, Payot.

Diagnostic avant autopsie

Les partis politiques sont inséparables de l'état de droit. A leur vitalité, on mesure la santé démocratique d'une nation. Qu'en est-il des nôtres ?

Libres de s'associer pour mille et une causes, les citoyens ont appris très tôt chez nous - bien avant d'adhérer aux clubs de l'Ere des Lumières - à s'unir en factions rivales autour d'un projet. Faute d'un espace civique consacré à leur ritualisation - réunion des États généraux, Assemblées provinciales - ou lors d'une éclipse dans l'arbitrage royal, ces crises tendaient à déboucher sur la guerre, étrangère et civile à la fois - ou la Révolution.

Aujourd'hui, le forum ouvert par les médias, la tenue régulière d'élections et d'assemblées nationales et locales, le dégel des fronts idéologiques, tout devrait concourir à épanouir la pensée et l'audience des partis, tant auprès du pouvoir que devant l'opinion.

Or - et les élections du 22 mars 92 le confirment - c'est un phénomène contraire qui s'accroît. La participation aux urnes stagne en baisse, des voix se détournent des formations classiques pour s'aventurer en de nouvelles minorités, et les revendications de démocratie « plus directe » (référendum d'initiative populaire) cachent mal une suspicion à l'égard des élus comme de leurs appareils. Arguant du trouble semé par les « affaires », l'électeur se dit déçu de cette médiation, qui est pourtant le nerf de sa participation à la politique. Il se replie sur les formes régressives que sont les groupes de pression corporatistes (coordinations agricoles, etc.), moralisatrices (F.N., Combat pour les Valeurs, etc.), ou transforme conservativement en abonnement tranquille au « club des nantis » son engagement aux côtés d'un P.S. décadent, comme le firent jadis tant d'autres copains (et coquins !) du pompidolo-chiraquisme...

Certes, des circonstances histori-

ques expliquent cette déprise. La dissolution des blocs, et avec elle de la contradiction droite-gauche dans sa virulence ; le surgissement du souci écologique, transversal à toutes les formations ; l'Europe, projet commun aux acteurs divers, et perspective en constante mutation, rebelle aux enthousiasmes et anathèmes définitifs. Autant d'excuses commodes que l'on pourrait fournir au marasme des partis...



A moins - et c'est notre opinion (1) - que ce ne soit des circonstances aggravantes. Car le rôle des partis est de fournir une expression publique aux diverses « familles d'esprit » de la nation : d'être leur terrain de rencontre, leur initiation à l'art civique, leur laboratoire d'idées et de propositions. Si la situation est diffuse, c'est à eux d'en saisir les données nouvelles et d'y répondre, à eux d'instruire l'opinion, et de provoquer le Gouvernement par de plus grandes exigences.

L'intelligence française est-elle frappée d'atonie ? N'a-t-elle plus d'ambition sociale, plus d'invention économique, plus de perspective nationale ? Est-elle débile au point de remplacer ses analyses politiques par des commentaires de sondages ? Infirme au point de se mettre

à la traîne du dernier Jacques-a-dit des gourous communicateurs ? Analphabète au point d'ignorer ses traditions ? Myope au point de réduire toute vie politique au choc des clientèles autour de virtuels candidats ? On pourrait le croire.

Pourtant, nos revues et journaux regorgent de contributions utiles au débat de la cité. Nos élus - pour peu qu'ils se révèlent, comme certains l'ont fait lors du débat européen - ne manquent ni de finesse dialectique ni de conviction. Les ingrédients sont là, mais la composition finale est nulle, fautive, ou si décalée de la réalité - hommes et événements - qu'il faut absolument s'alarmer de cette carence : ce qui était mis au défi de naître... n'a ni queue ni tête.

Un Parti communiste stalino-poujadiste pétrifié dans son arrogance immobilière ; des socialistes amollis, cléricalement ventrus, doctrinalement perdus, socialement noyés, ne rêvant que banquier Laffitte et Monsieur Thiers (les voilà servis !) ; des centristes, perpétuels supplétifs, masochistement trahis dans leurs idéaux ; des libéraux ayant pour tout discours des sigles et des *pin's* ; des gaullistes réprimant depuis des lustres leur légicapétien pour tenir leur bureau de tabac électoral et soudain s'alarmer qu'un autre y tienne boutique ; et cet « autre », avec sa démagogie pseudo-nationaliste et ses consentements aux non-dits les plus bas... On citerait en contre-exemple l'écologie, si elle n'était, côté Verts, si sectaire et mystifiante, et côté Lalonde, si opportunément spongieuse et manoeuvrière.

Qui sonnera le réveil et fera ressurgir, ne serait-ce que l'ombre d'un P.S.U. ou le spectre d'un gaullisme redécouvert ? C'est la question de l'été, digne d'occuper plus d'un pieux séminaire. Et notre convivialité nationale y est en jeu.

Luc de GOUSTINE

(1) Voir la motion votée au dernier congrès de la NAR et publiée dans le n°578 de *Royaliste*.

Depuis que le système soviétique s'est effondré, l'Europe cherche ses repères. Dans sa partie centrale et orientale, cela ne se fait pas sans violences ni ruptures. Dans les pays signataires du traité de Maastricht, cela ne va pas sans inquiétudes qui concernent la souveraineté de chaque État et l'identité de chaque nation.

Nous tentons de préciser ces enjeux européens. D'abord parce que notre rôle de citoyens implique une participation à tous les débats qui engagent l'avenir de la nation. Mais aussi parce que les royalistes que nous sommes ont leur mot à dire dans les affaires européennes. Quant à la lancinante question de l'identité, il n'est pas indifférent que, parmi les pays réunis à Maastricht, six sur douze soient des monarchies. Quant à l'équilibre interne des nations libérées du communisme, il n'est pas inutile de souligner que la monarchie peut être un élément décisif de stabilité, d'apaisement et d'arbitrage constitutionnel. Ainsi en Roumanie, en Bulgarie, en Albanie - et même pour les peuples de l'ancienne Yougoslavie dès lors qu'une solution politique à la guerre civile doit être trouvée.

Ce détour par nos voisins montre que la monarchie est déjà ou se présente comme une garantie des valeurs et de la vie démocratiques lorsqu'une famille royale se voue complètement au service de son pays. Ces exemples méritent d'être examinés et discutés pour la France qui a déjà, aujourd'hui, les avantages et les inconvénients de la monarchie élective, sans pour autant bénéficier de la mesure et de l'humanité que la royauté donne au pouvoir politique.

Bertrand RENOUVIN

Pauvreté, exclusion, société à deux vitesses...



Comment poser aujourd'hui la question de la pauvreté dans nos sociétés dites développées ? Cette pauvreté est évidente, malgré tous nos progrès qui sont non moins évidents même si certains sont fragiles. Le quart-monde, cela représente quelques millions de citoyens « *campés aux portes de la Cité* », pour reprendre une expression ancienne mais toujours adéquate. Et que dire de cette immigration plus ou moins clandestine et très mal acceptée de notre population « indigène » en dépit des liens historiques profonds qui sont les nôtres avec ces peuples d'Outre-Mer ? Certes, la réglementation sociale permet de belles choses en assurant des ressources aux chômeurs et le revenu minimum d'insertion créé par Michel Rocard vient au secours des situations extrêmes. Et pourtant... il suffit d'avoir été une fois dans un lieu d'accueil pour les plus déshérités, côtoyé ces hommes et ces femmes qui se battent à mains nues pour sauvegarder leur dignité - le combat de certains pour conserver ne serait-ce que la propreté ! - et on comprend à quel point notre monde protégé demeure cruel. Et il y a d'autres zones où la catastrophe morale engendre l'affaissement physique, comme le monde de la drogue. Toutes ces données constituent-elles l'inévitable envers négatif de pays qui ont la chance d'être quand même du bon côté ?

En prendre son parti manifesterait un curieux signe de tranquille indifférence envers son prochain. Se révolter serait sans doute une attitude plus digne, à condition qu'elle ne conduise pas à un autre aveuglement. Ceux qui, il y a vingt ans, proclamaient avec Jean-Paul Sartre : « *On a raison de se révolter* » ont été pris d'un vertige qui aurait pu les mener très loin. Il valait mieux s'engager pour les boat-people ou les restaurants du cœur que d'enlever les contremaitres de chez Renault. Mais, par ailleurs, l'oubli de la révolte d'hier pourrait conduire à un conformisme et à un alignement bien déroutant. Roland Castro et ses amis qui n'ont cessé de se battre pour donner un autre visage à nos banlieues sont sans doute restés fidèles au meilleur de leur inspiration « gauchiste » d'hier.

Mais avant même de parler d'engagement personnel ou collectif, il conviendrait de réfléchir au problème de fond qui est celui de la pauvreté dans une société. En effet, il est important de savoir s'il s'agit d'un phénomène résiduel en voie de résorption grâce au dynamisme économique. S'agit-il au contraire d'un phénomène créé ou amplifié par un certain type de structures dont il faudrait soit corriger le dysfonctionnement, soit supprimer la nocivité par des moyens révolutionnaires. Cette problématique a marqué plus d'un siècle de réflexion politique, économique et sociale. La chute du communisme et le discrédit théorique du marxisme l'ont-elles vraiment rendue caduque ?

Rappelons simplement qu'il ne fallait pas être communiste extrême pour taxer le système capitaliste d'une logique destructrice, productrice d'exclus. J'ai ainsi retrouvé dans une étude sur la notion de pauvre chez Bernanos une note du philosophe Maurice de Gandillac qui est aussi raide qu'une analyse de type marxiste : « *Le vrai libéralisme, qui repose tout entier sur les vertus de la concurrence, requiert de toute évidence, comme contre-partie du bienfaisant « enrichissement », non seulement la pauvreté, mais même - et peut-être surtout - la misère, cet « enfer social » constamment renouvelé par les vaincus de la lutte économique sans lequel le prix de la main d'œuvre deviendrait réellement ruineux* ».

Analyse trop systématique et caduque ? Sans doute, parce que les exigences du « marché du travail » ne sont plus celles d'autrefois, encore qu'il ne faudrait pas sous-estimer la perpétuation de certaines conditions d'exploitation de la main d'œuvre dans des régions du tiers-monde où la protection sociale n'existe presque pas. Quoi qu'il en soit, il n'est plus possible d'en rester aujourd'hui à l'explication classique de la paupérisation du prolétariat par appropriation de la plus-value. L'entreprise ne peut plus être considérée comme une structure d'exploitation automatique. Ce n'est pas la dépendance du système économique qui marginalise désormais, mais l'exclusion hors de son champ.

Est-ce à dire que le corps social n'a pas de responsabilité dans les phénomènes de pauvreté ? N'oublions pas d'abord les retombées de l'évolution technologique qui peuvent provoquer le sinistre d'une région et la réduction drastique des employés d'une entreprise. Par ailleurs, l'accélération de l'éclatement des sociétés traditionnelles - dites holistes - produit des effets d'isolement des individus privés du maillage des solidarités organiques qui subsistent en dehors du tiers-monde dans des cadres de sociabilité forte. Certaines statistiques sur la rupture des liens familiaux les plus proches (parents-enfants) laissent rêveurs. De plus, la tendance à la déréglementation pour donner plus de souplesse à la marche des entreprises peut être également un facteur de fragilisation et la réussite des meilleurs peut induire le mépris et l'oubli des catégories déclassées et marginalisées.

C'est bien pourquoi, à une logique purement économique qui serait fondée sur les seuls impératifs du marché, doit correspondre comme correctif un souci politique qui est prise en compte de toute « l'équation du facteur humain ». Dans cette perspective, il y aurait sans doute lieu de réfléchir sur ce que toute une tradition enracinée dans la Bible a appelé « l'éminente dignité du pauvre ». Cela paraîtra peu politique, mais il pourrait bien y avoir un axiome premier de la politique selon lequel la place faite au pauvre juge la Cité toute entière. Et de ce point de vue, la pire des choses est d'envisager la disparition du pauvre à un certain horizon de l'histoire, comme le marxisme l'a voulu et comme le libéralisme persiste à le vouloir. Autant il est légitime et urgent de déclarer la guerre à la misère, autant il est périlleux de décréter la disparition à terme de la figure du pauvre, car il n'y aurait pas de pire façon ou d'une autre, le pauvre existera toujours, qu'on le veuille ou non. Ne pas l'admettre signifierait la disparition d'un repère spirituel contemporain, on pourrait dire que la sacralisation du « top niveau » constitue une menace pour une civilisation qui ainsi ne peut plus reconnaître un autre ordre de dignité, dont seraient investis le travailleur trisomique...

La tradition royale française n'a jamais tout à fait oublié le témoignage de Saint-Louis, pénétré de la spiritualité des ordres mendiants, revêtant l'habit de pauvreté et s'asseyant fraternellement à même le sol au milieu des frères de Saint François. Cette icône royale est peut-être insupportable au sein des symboles de la laïcité. Mais d'une façon ou d'une autre, elle devrait avoir sa correspondance en notre temps, ne serait-ce que dans la rhétorique des droits de l'homme qui sont toujours en quelque mesure droits du plus pauvre et du moins reconnu à la dignité. Mais cela s'inscrit aussi très concrètement dans quelques-uns des grands objectifs de la vie publique. La lutte contre la misère qui est reconnaissance du pauvre, s'inscrit aujourd'hui dans quelques axes essentiels. Tentons brièvement, pour finir, de les recenser.

Il y a d'abord les urgences intérieures avec ce qu'on appelle la lutte contre l'exclusion et la société à deux vitesses. Et cela concerne aussi bien le quart-monde, qui s'est développé ces dernières années, que l'immigration. Sur le quart-monde, il faudra toujours revenir au rapport du père Joseph Wresinski qui devrait être la charte. Pour l'immigration, il s'agirait de pratiquer une intégration généreuse, en essayant de corriger les effets pervers par une coopération sérieuse avec les États d'origine. Aussi bien, nos liens avec le tiers-monde sont-ils indissociables de notre politique intérieure. Nous ne pouvons nous ériger en prévenu François Perroux, est sans rivages. Elle englobe les nations libérées de l'Est. Mais elle établit aussi avec l'ensemble des autres continents un pacte pour une civilisation solidaire.

Gérard LECLERC

Mythe et réalités

L'Europe et ses nations

Une partie de l'Europe tend à se rassembler, une autre se disloque. A quand le dépassement des enjeux actuels par la constitution d'un ensemble équilibré ?

Il y a l'Europe des discours, celle de la langue de bois qu'on parle dans la majorité comme dans l'opposition libérale et centriste : on va « faire l'Europe », celle du grand marché, des frontières nationales qui disparaissent, de la prospérité qui en résulterait automatiquement... C'est là une vieille rengaine, ce qui reste du mythe de l'Europe supranationale tel que l'a conçu et cultivé la démocratie chrétienne et certains socialistes. Après avoir engendré le marché commun et les institutions européennes (l'Assemblée de Strasbourg, la Commission de Bruxelles...) le rêve d'une fusion des diverses nations européennes s'est brisé : à la place du pouvoir fédéral qui devait résulter de la communauté économique, on a vu se constituer une technocratie forte de ses concepts mais perdue dans ses règlements ; au lieu d'une mise en commun des énergies et des richesses, on a vu se développer une concurrence acharnée entre les pays de la C.E.E. à l'intérieur de celle-ci comme sur les marchés extérieurs, tandis que nombre de grosses entreprises passaient des accords avec des partenaires américains ou japonais pour mieux combattre leurs concurrentes européennes.

L'Europe dont on parle fut et demeure celle des affrontements entre les nations, des compromis entre les nations, des accords entre les nations - au mieux de leurs intérêts respectifs. Et le traité de Maastricht entérine d'une certaine manière cette vérité lorsqu'il institue une Union européenne sans que soit

inscrite dans son texte la perspective d'une fédération. Certains s'en réjouissent discrètement, d'autres se lamentent. Qu'importe, puisque le fait est là : l'Europe n'est pas concevable sans ses réalités nationales, dont certaines (la France, l'Angleterre) sont millénaires. Pas d'identité européenne possible, sans les diverses identités nationales qui la composent et la définissent.

Une fois que ce point fondamental est reconnu, il est possible et nécessaire de rappeler ce que les nations européennes ont en commun : une même culture, constituée à partir du judéo-christianisme, nourrie d'esprit des Lumières, et constamment enrichie par les diverses dynamiques de la modernité ; une histoire qui a opposé les États en voie de formation et qui peut aujourd'hui les réunir ; des intérêts parfois identiques par rapport à certaines puissances extérieures à notre continent. D'où les accords, les alliances et les traités par lesquels les nations européennes ont mis en commun des volontés, des capacités, des dispositifs de solidarité (traité de Rome) des moyens financiers et techniques (Eurêka) et se sont engagées sur la voie d'une union plus étroite (Maastricht).

Ces projets ont suscité et suscitent encore des inquiétudes justifiées : on redoute que la France ne sacrifie ses intérêts, que l'identité nationale se dilue, qu'une dérive fédéraliste ne nous entraîne plus loin que nous ne voulons aller. Mais la France n'a pas été défaits par le traité de Rome, elle n'a pas aliéné sa souveraineté lorsque l'Assemblée de Strasbourg fut élue au suffrage universel ; elle ne disparaîtra pas non plus lorsque le traité de Maastricht sera ratifié. Ce traité tend au rééquilibrage des institutions communautaires (le Conseil européen devrait permettre de limiter le pouvoir de la Commission) et à l'équilibre politique et

économique des puissances européennes - qui pourrait être compromis par l'Allemagne désormais unifiée. Mais Maastricht, dont les effets pervers ont été limités par le Parlement français (il n'est plus question de transferts de souveraineté, mais seulement de compétences), ne compromet rien d'essentiel, quant à l'identité de notre pays.

Cela signifie-t-il que tous les risques soient écartés ? Certes non. L'Europe de Maastricht n'assure pas la prospérité automatique, ni l'équilibre politique spontané.

Le danger technocratique demeure, et les nations peuvent être « débordées » par des initiatives régionales qui s'organiseraient directement autour de Bruxelles. Dans notre pays, qui connaît depuis dix ans une véritable décentralisation, l'État doit être à ce égard plus vigilant que jamais.

D'autre part, l'Europe des Douze peut être menacée par le délire ethniciant qui provoque aujourd'hui la séparation (Tchécoslovaquie) ou le conflit sanglant (Yougoslavie) entre les peuples. Contre la conception raciale-linguistique héritée de l'Allemagne romantique, il importe de réaffirmer la conception historico-politique de la nation (c'est celle de la France et de l'Angleterre) et de faire effectivement prévaloir les principes de l'État de droit.

Enfin, nous ne saurions oublier que l'Europe selon Maastricht ne concerne qu'une moitié de l'Europe. Ce que le partage de Yalta imposait n'a plus de raison d'être : l'Europe, qui est unie par sa culture et par le projet de liberté qu'elle a conçu, doit se retrouver toute entière dans une organisation commune assurant la paix entre les peuples et l'équilibre de l'ensemble des nations de notre continent. Les guerres civiles et les conflits qui menacent nous rappellent qu'il n'y a pas de plus grande exigence, pour les années à venir.

Sylvie FERNOY

Bertrand Renouvin

L'amour discret de la patrie



SAUVER LA POLITIQUE

Essai

Le nouveau livre de Bertrand Renouvin

« L'amour discret de la patrie »

Ni livre-programme, ni dissertation savante, le dernier essai de Bertrand Renouvin est plutôt une sorte de conversation tantôt vive, tantôt ironique sur des sujets qui sont d'une brûlante actualité. C'est aussi un appel à tous ceux qui éprouvent un amour discret de la patrie à se mobiliser pour « sauver la politique ».

BON DE COMMANDE

Nom/Prénom :

Adresse :

Code/Ville :

commande cc. de « L'amour discret de la patrie » au prix de 125 F (prix franco) et joins le règlement à l'ordre de « Royaliste », 17 rue des Petits-Champs 75001 Paris.

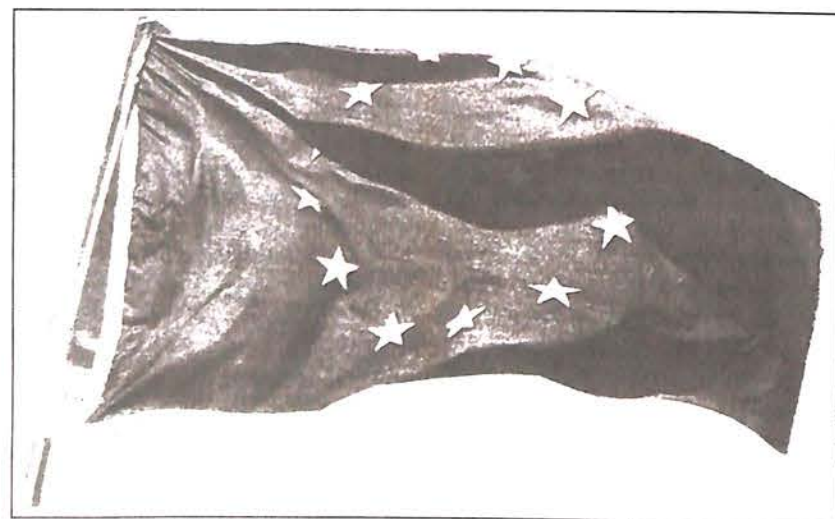
Comprendre Maastricht

Le débat sur la ratification du Traité de Maastricht nous convie à une curieuse confusion des genres. Il est étrange, en effet, de voir des représentants du gouvernement et de l'opposition défendre le dit Traité dans les mêmes termes sur les mêmes estrades. Tout aussi troublante est la similitude des arguments avancés par les opposants de tout bord à Maastricht. Les déclarations des adversaires et des partisans du Traité empruntant le même vocabulaire pour le fustiger ou au contraire l'encenser ne contribuent pas non plus à l'éclaircissement du débat.

En fait, toutes ces contradictions ne sont qu'apparentes. Souvent, nous avons dit dans *Royaliste* qu'entre Barre et Bérégovoy, il n'y avait qu'une différence de degré et non de nature, que Debré et Chevènement, malgré une différence d'approche, partageaient la même conception de la République. Plus révélatrices sont les positions de Charles Millon et de Max Gallo lorsqu'ils déclarent, le premier pour s'en féliciter, le second pour s'en désoler, que, du point de vue économique, le Traité de Maastricht est d'inspiration libérale. Mais, au-delà de l'invective, personne ne parvient à démontrer de façon convaincante, en quoi l'union monétaire, avec pour corollaire l'adoption d'une monnaie unique (l'écu) et la création d'une Banque centrale européenne (BCE), peut être bénéfique ou néfaste à l'économie des pays de la CEE et, notamment, de la France.

Pour se faire une idée sur ce sujet déterminant, on peut se reporter utilement au n° 3 des *Cahiers du CERI* (1). Il ressort de ce fascicule, petit mais dense, que, dans le débat sur le Traité de Maastricht, deux logiques s'opposent. La première est celle du traité lui-même « qui prévoit quatre critères d'évaluation du degré de « convergence durable » que les douze doivent s'efforcer d'atteindre : la stabilité monétaire, l'ampleur des déficits budgétaires,

Pour comprendre Maastricht, on peut, comme nous y invite la presse, se référer au texte du Traité. Pour savoir si l'on emprunte la bonne voie ou si l'on fait fausse route, et avoir un aperçu de l'enjeu réel qui se cache derrière ce traité, il faut se reporter à la dernière publication d'André Grjebine : *Maastricht, s'est-on trompé d'Europe ?*



les taux d'intérêt à long terme, le taux d'inflation. La croissance, la réduction du chômage, l'équilibre extérieur ne sont ainsi perçus que comme des résidus de l'ajustement de variables monétaires ». La seconde est strictement inverse qui accorde une prédominance aux problèmes sociaux.

Le fait que le traité de Maastricht s'inscrive dans la première logique est le résultat de la politique menée depuis le début des années 80 qui repose sur la stabilité monétaire et la désinflation compétitive. Après en avoir rappelé les conséquences funestes sur la croissance, l'emploi et la compétitivité, André Grjebine montre que l'effet conjoint des lois du marché (concurrence acharnée et stabilité monétaire) et des mécanismes communautaires (alignement des économies les plus faibles sur les économies les plus fortes) qui en découlent, loin de rapprocher les économies, contribue à les éloigner. En effet, la phobie du déficit budgétaire et l'obsession du court terme amène l'État et les entreprises à renoncer aux investissements non-immédiatement rentables, notam-

ment pour la formation et à la recherche-développement. Conséquence : les pays avancés augmentent leur avance alors que les autres régressent. Le même raisonnement peut également s'appliquer au domaine social.

Il démontre, ensuite, que l'on ne pourra se passer de politiques différenciées, les structures économiques et sociales des douze étant encore trop éloignées les unes des autres, en particulier pour ce qui concerne la croissance, l'appareil de production, la mobilité du travail et la démographie. Il revient également sur le danger que représentent des taux de change fixes, en terme de croissance et d'emplois, pour les pays les plus faibles et prône la possibilité de pouvoir recourir à des réajustements. L'adoption d'une monnaie unique semble non seulement prématurée mais aussi inutile dans la mesure où elle interdirait la possibilité pour un État de recourir au déficit budgétaire et l'obligerait à renoncer à toute politique économique.

On l'aura deviné, la réponse à la question que pose André Grjebine

dans l'intitulé de cet ouvrage est oui. Et de proposer, en conclusion, un autre cheminement. Si la monnaie unique demeure critiquable, la Banque centrale n'est pas forcément une mauvaise chose en soi. En effet, tout dépend des principes qui président à sa création. S'il s'agit de singer le fonctionnement et le comportement de l'actuelle Bundesbank, si elle se contente d'être la gardienne de l'orthodoxie monétaire et de la stabilité financière il n'y a rien de bon à en attendre. Si elle est conçue comme un instrument destiné à ôter à l'État son pouvoir de battre monnaie, si elle confère à la monnaie une neutralité illusoire, on peut très bien se passer de la BCE. En revanche si le rôle qui lui est dévolu est de favoriser les conditions de « la croissance des pays européens et de contrecarrer les politiques déflationnistes de certains d'entre eux », cette création peut être bénéfique. Dans ce cadre, l'ECU au lieu d'être la monnaie unique pourrait devenir une monnaie de réserve s'inspirant du plan Keynes de 1943 (2) et permettrait d'assurer le financement de grands travaux du type de d'Eurêka et Esprit.

Apparaît, alors, le véritable enjeu de ce traité : de quelle Europe et de quel capitalisme veut-on vraiment ? Là encore, deux conceptions s'affrontent : celle du libéralisme pur et dur qui a pour seule perspective la sauvegarde des grands équilibres et celle d'un « capitalisme civilisé associant l'efficacité économique et la solidarité sociale » et qui réserve à l'État la possibilité d'intervenir dans le jeu économique.

Patrice LE ROUË

(1) André Grjebine, *Maastricht : s'est-on trompé d'Europe ?*, numéro qui peut être obtenu sur simple demande adressée au Centre d'études et de recherches internationales, Fondation nationale des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume, 75337 Paris CEDEX 07.

(2) Cf., notamment, André et Tovy Grjebine, *La réforme du système monétaire international*, PUF.

La République européenne et les rois

L'Europe se veut une construction à la fois juridique et diplomatique. Il est naturel qu'elle se pose la question de la monarchie, fontaine de justice à l'intérieur et incarnation de l'État à l'extérieur, le roi-juge et le roi-diplomate.

«En monarchie, l'institution est encore plus importante que la personne du monarque bien que celle-ci passe tout » (Maurras). La monarchie n'est pas menacée par les scandales de famille ni par les lacunes plus ou moins avérées des prétendants. L'image qu'en donnent les médias n'est pas fausse mais méconnaît l'essentiel qui est que la monarchie repose sur des usages, des conventions, qui ne sauraient être inscrits dans la lettre de la loi sans que la forme monarchique de l'État en soit détruite.

Ce n'est pas un hasard si le Royaume-Uni ne possède pas de Constitution écrite ou qu'inversement la capacité d'influence du monarque dépasse le cadre strict de ses attributions constitutionnelles. La prérogative de la Couronne - même si politiquement c'est le Premier Ministre et non la Reine qui l'exerce - et d'une manière inséparable la suprématie du Parlement, dans la mesure où toutes deux reposent sur la Common Law, toute réduite aux interstices d'une législation envahissante, sont également menacées par le transfert de juridiction à la Cour de Justice des Communautés qui siège à Luxembourg. Que les décisions de celle-ci s'imposent en droit interne est logique dans la mesure de la compétence communautaire, à la condition que celle-ci soit définie et interprétée selon le principe de subsidiarité, sinon c'est une révolution juridique, un renversement du fondement de la règle de droit.

A l'inverse, la monarchie, par sa souplesse, est moins concernée qu'aucun autre pouvoir par d'éventuels transferts de souveraineté qu'elle peut même faciliter en les couvrant de son manteau d'Arlequin, habituée qu'elle est à exercer des fonctions différentes selon les territoires où elle règne et les droits qui y sont en vigueur et qu'elle sait respecter (exemple : l'Ecosse par rapport à l'Angleterre).

Il ne faut pas en déduire que les monarchies ne seront plus que le réceptacle des identités moribondes ou le conservatoire des patrimoines historiques. « Dans son être intime, la monarchie

héréditaire est le plus national et aussi le plus international de tous les pouvoirs » (Maurras). Pourquoi en effet une nation, l'Espagne de 1975 et autre cas en ce siècle la Norvège de 1905, décide-t-elle de se doter d'une monarchie ? Parce que la monarchie fournissait à des pays qui se reconstruisent, qui sont isolés, internationalement enclavés, des amitiés extérieures, ce qui veut dire aussi des capitaux. Il est évident que Michel,

banni.

L'intention politique se situe moins en regard de l'opinion britannique que de l'Europe. Londres n'a pas tant d'atouts à faire valoir sur le continent pour se priver d'y mettre à contribution la réelle valeur qu'il y possède en la personne de la Reine que les peuples européens se sont appropriés.

Si les rois sont une garantie contre l'ethnicisme, le sous-nationalisme de leurs tribus d'origine (la



♦ Le président Mitterrand reçoit la reine d'Angleterre à l'Élysée en juin dernier.

Siméon et Alexandre, comme hier Juan-Carlos ou Haakon, joueraient effectivement ce rôle pour la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie et que l'attitude de nos propres pays à leur égard en serait profondément modifiée, d'abord certes du côté de ceux auxquels ils sont unis par des liens dynastiques (Grande-Bretagne et Espagne précisément) et ce quoiqu'il n'y ait pas d'internationale des monarchies, mais encore de nos républiques, la France notamment pour laquelle quoiqu'on pense, ces princes représentent une carte qu'elle aurait tort de mépriser.

A l'Ouest, c'est le rôle aussi que joue la reine Elizabeth, arrière-petite-fille de la « grand-mère de l'Europe », qui n'a pas eu à se convertir à l'Europe. Il y a vingt ans à Paris, elle avait déjà tenu le même discours pro-européen que ceux qu'elle vient de prononcer aussi bien dans la capitale qu'à Strasbourg devant le Parlement européen. A l'époque le débat sur la ratification du traité d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE était en cours, aujourd'hui c'est celui sur le traité de Maastricht, ce qui lui avait déjà valu la critique : Manipulée par le Premier Ministre ? En vérité, on ne l'imagine pas tenant le discours inverse et d'ailleurs Mme Thatcher, l'eût-elle voulu, n'a jamais réussi à l'enrôler sous sa

monarchie française est d'Ile-de-France comme la britannique est d'abord anglaise), ceci est la conséquence de cela que les rois sont des diplomates-nés.

Si ce rôle n'a pas été tenu au Danemark, c'est que les trois monarchies scandinaves, dans un premier temps victimes de leur balkanisation, ont réduit à l'excès les pouvoirs de leurs monarques. Il existe bel et bien un seuil juridique en dessous duquel une monarchie ne peut descendre.

Ce rôle ne sera pas joué non plus au centre de l'Europe pour la raison que le fameux espace des Habsbourg, au-delà des contributions méritoires au mouvement pan-européen d'Otto de Habsbourg, député européen, ou éventuelles du grand-duc de Luxembourg proposé par Pompidou à la présidence électorale d'une confédération européenne, obéit plus à une logique du type Saint-Empire romain-germanique alors que l'avenir des monarchies en Europe est lié à celui de leurs nations d'origine dans leur relation à la Communauté ou à l'Union européennes.

Oui à une république de royaumes nationaux. Non à une monarchie de républiques fédérées, c'est-à-dire à l'Empire.

Yves LA MARCK

L'espoir roumain

Diplomate de carrière, opposant au régime communiste et emprisonné par celui-ci, Alexandre Paléologue fut ambassadeur de Roumanie en France après la chute de régime de Ceausescu puis congédié par le gouvernement en raison de son franc-parler. Il est vrai qu'il n'a jamais caché sa fidélité au roi Michel, et son espoir de voir restaurée la monarchie dans son pays.



Le roi Michel à Bucarest en 1944. A l'extrême-droite de la photo le Maréchal Antonescu, dictateur que le jeune roi renversera en août 1944.

◆ **Royaliste : Pourriez-vous évoquer la situation politique en Roumanie ?**

Alexandre Paléologue : Mon impression d'ensemble est celle d'une grande confusion. Mais on observe en Roumanie un redressement de la conscience politique qui, malgré la persistance de certains réflexes conservateurs qui permettent le maintien au pouvoir de l'équipe actuelle, sont très encourageants. Surtout si l'on songe que la chute de Ceausescu ne remonte qu'à deux ans...

Quant à la visite du roi Michel, en mai dernier, elle a provoqué un véritable choc dans l'opinion. Les positivistes de l'information, qui s'appuient sur les sondages, affirmaient que le courant monarchiste ne réunissait que 10 à 15% de la population. Or le nombre et l'enthousiasme des Roumains venus acclamer le roi montre à l'évidence que ces sondages étaient très en deçà de la vérité et qu'il est aujourd'hui permis d'envisager la restauration de la monarchie.

◆ **Royaliste : Par quelle procédure ?**

A. Paléologue : Le roi est le roi, et le fait qu'il ait été contraint à l'exil par les communistes ne lui enlève pas sa légitimité. Un référendum n'est

donc pas absolument nécessaire mais le roi a récemment envisagé que le peuple soit démocratiquement consulté sur la restauration de la monarchie.

◆ **Royaliste : Vous parlez comme si cette restauration était proche ! La presse française ne donne pas du tout cette impression. Le Monde, par exemple, a parlé, lors du voyage du roi Michel, du rassemblement de quelques dizaines de milliers de sympathisants et de curieux...**

A. Paléologue : Le Monde a commis là une erreur qui n'est même pas excusable. Les films, et notamment les images diffusées par la télévision française, montrent que les avenues de Bucarest étaient noires de monde et que, loin d'être simplement « curieux », les Roumains faisaient preuve d'un bel enthousiasme, acclamant le roi et la reine pendant des heures, et criant « La monarchie sauve la Roumanie ». Ce slogan a d'ailleurs donné le titre d'un film consacré à ce voyage qui a fait apparaître l'immense popularité de la famille royale. Ce ne sont pas quelques dizaines de milliers de curieux qui se sont rassemblés sur l'itinéraire du roi, mais des centaines de milliers de royalistes

déclarés et de sympathisants. La chaîne américaine CNN a même parlé d'un million de personnes...

A mon sens, ce voyage du roi a bouleversé les conjectures politiques et l'accueil qui lui a été réservé peut modifier l'opinion de bien des Roumains restés dubitatifs. N'oublions pas non plus que le régime néo-communiste a déçu et qu'il faudra un jour ou l'autre un changement radical de politique. Il est à cet égard important de souligner que les Roumains ne considèrent pas le roi comme un président de la République, qui est toujours le candidat d'un parti, qui est élu par une ambition personnelle et qui a, une fois élu, sa clientèle électorale à satisfaire. Un roi ne se trouve pas dans cette situation : c'est une personne qui a vocation à incarner l'identité collective parce que ses intérêts personnels se confondent avec ceux de la nation : un roi ne peut envisager d'avenir pour sa descendance si son pays ne connaît ni la paix civile ni la prospérité.

◆ **Royaliste : Ce rôle arbitral suffit-il à emporter l'adhésion populaire, lorsque le roi exilé envisage son retour ?**

A. Paléologue : Non, mais avant de remplir ses

fonctions arbitrales un roi peut montrer qu'il est effectivement souverain. Ce mot a plusieurs sens, et il évoque souvent la majesté, la grandeur... Pour moi, le souverain est celui qui joue un rôle positif et décisif dans un moment critique. Ainsi le roi d'Espagne est souverain, il domine effectivement la situation, lorsqu'il fait face aux militaires insurgés et sauve la démocratie. De même, le roi Michel est souverain lorsque, à 23 ans, il décide seul d'avancer la date du coup d'État qui permet le renversement des alliances et le sauvetage de la Roumanie - du moins de manière provisoire puisque les communistes n'ont pas tardé à s'emparer du pouvoir. Ce sont ces vertus politiques que les Roumains ont identifiées lorsqu'ils ont vu le roi Michel. Il y a chez lui une grande sobriété de paroles, une évidente attitude méditative, une absence complète de volonté d'épater les gens qui contraste avec les conduites politiques ordinaires.

Certes, il ne s'agit pas d'idéaliser une personne, qui se confond avec sa fonction. Du point de vue empirique, l'histoire millénaire de la France fait apparaître une lignée de rois qui furent parfois intelligents, parfois médiocres, et rarement exceptionnels. Ce qui n'a pas empêché la monarchie d'accomplir son oeuvre. En ce qui

concerne la Roumanie, chacun sait maintenant, ou saura très rapidement, que le roi Michel a fait preuve, lorsqu'il présidait aux destinées de son pays, d'un grand courage intellectuel et physique puis d'une grande force morale pendant les années d'exil. Tel est l'honneur de cet homme, qu'il rendra à son pays. On ne sait pas à quel point le peuple roumain a été déshonoré, individuellement et collectivement, pendant les années de dictature communiste...

◆ **Royaliste : Dans une Europe qui est menacée par les conflits ethniques et nationaux, pensez-vous que la monarchie peut avoir un rôle apaisant ?**

A. Paléologue : Je crois que nous verrons dans un avenir pas si lointain tous les royaumes balkaniques restaurés : celui de Roumanie et celui de Bulgarie, celui d'Albanie et, sous une forme encore imprécise, celui de l'ancienne Yougoslavie. Sans oublier le royaume de Grèce...

De fait, ce qui se passe actuellement en Europe de l'Est est douloureux et inquiétant. Mais il faut d'abord s'entendre sur les mots. Parler de populisme pour qualifier les événements, c'est employer un terme impropre ; et il est à la fois absurde et insultant pour les populations concernées de parler de « tribalisme » : les peuples et les nations d'Europe ne sont pas des tribus de « primitifs » et de « sauvages » tels qu'on se les représente dans l'imaginaire occidental. Nous sommes confrontés à des revendications nationales et identitaires qui sont malheureusement inévitables parce qu'elles s'inscrivent dans la crise de réinsertion des pays de l'Est dans la famille européenne. N'oublions jamais que tous les pays de l'Est ont été destitués de leur qualité européenne par le communisme, et en quelque sorte exilés d'eux-mêmes. Le résultat, c'est que l'Europe s'est rétrécie à l'Occident, qu'elle est devenue une Europe « unijambiste » mais cependant très satisfaite d'elle-même.

A cet égard, le traité de Maastricht est très significatif. Je suis très choqué qu'on puisse

présenter ce traité comme un texte non-négociable, à prendre ou à laisser pour ceux qui voudraient y adhérer. Or le traité de Maastricht ne saurait être confondu avec l'idée même de l'Europe : l'Europe lui préexistait, et lui survivra ; l'Europe n'est pas toute entière contenue dans l'union de Douze pays ! Il est important qu'un traité européen présente des garanties de paix et de coopération. Mais cela peut se faire de façon moins comminatoire, moins exclusive, et pas selon des modèles décidés une fois pour toutes. La position de l'Europe occidentale par rapport aux pays de l'Est constitue une sorte de mise en quarantaine imposée aux États et aux peuples qui viennent de se libérer du communisme. L'Occident est ressenti comme une sorte d'examineur qui fait passer un examen auquel les pays d'Europe centrale et orientale se présentent d'une façon qui n'est pas très brillante : ils sont nationalistes, populistes, xénophobes... Plutôt que d'avoir cette attitude méprisante, il conviendrait d'écouter le professeur Geremek qui montre, dans son dernier livre (1), que le moment pénible que nous traversons est celui d'une prise de conscience, douloureuse, tragique, mais inévitable, d'une identité nationale dont les peuples avaient été dépossédés. Ce moment est d'autant plus difficile et violent que les dirigeants communistes qui se sont maintenus au pouvoir, comme Milosevic en Yougoslavie, exploitent cyniquement le nationalisme. De même, en Roumanie, le pouvoir en place n'intervient pas dans la question bessarabienne (2), face aux visées séparatistes qui menacent l'intégrité d'un territoire qui est historiquement roumain. En revanche, ce même pouvoir exploite des sentiments anti-magyars qui sont absurdes : il y a en Transylvanie quelque deux millions de Hongrois qui ont une histoire commune avec les Roumains, il y a des mariages mixtes, il y a des amitiés, et une même civilisation qui s'est créée au fil des siècles ! Il est criminel de vouloir détruire ces multiples liens et, à ce point de vue, la monarchie aura un rôle unitaire et apaisant, alors que les néo-communistes attisent les violences inter-ethniques et en font porter la responsabilité à la seule Hongrie. Il faut en finir avec cette démagogie et cette surenchère violente. Qu'il s'agisse de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la Bulgarie, je suis persuadé que la monarchie est en mesure de dépasser les conflits inter-ethniques ou supposés tels, de transcender les conflits, de garantir une démocratie respectueuse de toutes les diversités. Par voie de conséquence, l'Europe toute entière pourra se constituer effectivement, à partir de nations réconciliées avec elles-mêmes et entre elles.

Propos recueillis par B. LA RICHARDAIS

(1) Bronislav Geremek, *La Rupture*, Seuil, 1991
(2) L'actuelle Moldavie.

Pour en savoir plus :

◆ Alexandre Paléologue - *Souvenirs merveilleux d'un ambassadeur des Golans* - Ed. Balland, 1990 - Prix franco 100 F.

◆ Alexandre Safran - « *Un tison arraché aux flammes* » - Ed. Stock, 1989 - Prix franco 135 F. (Sur la communauté juive de Roumanie et le rôle du roi Michel dans sa protection pendant la seconde guerre mondiale).

◆ S.M. Michel de Roumanie - *Le règne inachevé* - Ed. Michel Lafon, 1992 - Prix franco 130 F.

Un vent royal souffle à l'Est

La monarchie, à l'Est, est une idée qui fait son chemin. Après quarante-cinq années de communisme, la Roumanie, la Serbie et la Bulgarie renouent aujourd'hui les fils distendus de leur mémoire et appellent de leurs vœux ceux que l'Histoire officielle avait gommés des livres. Michel I^{er}, Siméon II et le fils du roi Pierre II, Alexandre, réunissent sur leur nom les espoirs et les frustrations de peuples opprimés par la dictature communiste, et déçus par quelques années de « Révolution » confisquée. Croire en leurs chances n'est certes pas prendre nos désirs pour des réalités. Certains signes l'attestent qui font présager une renaissance des couronnes. Du reste, les pronostics vont bon train quant à l'issue prochaine de cette course à la restauration monarchique dans l'un de ces pays.

En Roumanie, après d'infructueuses tentatives, le roi Michel I^{er} a enfin pu rentrer dans son pays avec la reine Anne et leur petit-fils Nicolas (en qui le souverain a placé son espoir pour assurer la continuité dynastique à la suite de sa tante, la princesse héritière Margarita) à l'occasion des Pâques orthodoxes. A Bucarest, si l'on en croit l'agence américaine CNN, ils étaient un million de fidèles à acclamer le roi lors de sa visite du 26 avril dernier. Aux cris de « Vive le Roi », « La monarchie sauve la Roumanie », les Roumains ont clairement démontré dans les rues noires de monde qu'ils n'avaient pas oublié leur roi, contraint à l'exil en décembre 1947. Le cortège royal n'a pu se frayer un chemin qu'à grand peine pour rejoindre la cathédrale Saint-George. La foule voulait toucher la voiture du roi, y jeter des fleurs... Un étonnant contraste avec les convois de Ceausescu qui filait à toute allure dans les rues désertes de la capitale ! Les partisans du roi maintiennent la pression dans la rue et le 10 mai dernier (jour anniversaire de la monarchie) a été l'occasion de manifestations de masse en faveur

Sur les décombres de l'Empire communiste, les nations à la recherche de leur identité se tournent aujourd'hui avec espoir vers les figures emblématiques de leurs rois. A Bucarest, Sofia, Belgrade, l'idée d'une restauration monarchique progresse au fil des mois. Cette solution n'est désormais plus à exclure. Elle permettrait en outre de faire obstacle aux luttes nationalistes fratricides.

du retour définitif du souverain à Bucarest. La victoire aux élections locales du parti national paysan et du parti national libéral - favorables au rétablissement de la monarchie constitutionnelle établie en 1923 - augure d'un succès aux prochaines élections législatives (reportées de juillet à septembre prochain), qui seul permettra au Parlement de

populaire envers les socialistes ex-communistes tout autant qu'envers l'Union des Forces Démocratiques au pouvoir. Récemment, le Mouvement pour les Droits et Libertés (MDL) de la forte minorité turque de Bulgarie s'est prononcé en faveur du rétablissement de la monarchie par la voix de son président M. Ahmed Dogan. Il a



♦ A Sofia, une foule en délire accueille la soeur du Roi.

poser la question de la restauration et ouvrira alors la voie au retour définitif du roi Michel.

A Sofia, l'évolution récente de la situation joue également en faveur du tsar Siméon II qui vit en exil à Madrid depuis que les communistes l'ont détrôné en 1946. Pour preuve l'assistance populaire très nombreuse aux messes qui ont marqué dans tout le pays le cinquante-cinquième anniversaire du roi, le 16 juin dernier. Depuis la visite de sa soeur, Marie-Louise, à Sofia l'an dernier, le soutien populaire à l'idée d'une restauration monarchique s'est considérablement accru. Malgré l'adoption d'une nouvelle constitution républicaine et la réélection du président Jéliou Jeleu, les chances de Siméon II progressent. Grâce notamment à sa grande intelligence politique qui font de lui un interlocuteur respecté des hommes politiques bulgares, quelque peu désorientés par le désenchantement

ainsi rejoint les partisans de la monarchie comme le leader du puissant syndicat anticommuniste Constantin Trentchev. Le président du Parlement, Stefan Savov, le Premier Ministre Filip Dimitrov et même le président de la République Jeleu ont rencontré le roi Siméon soit à Madrid soit aux États-Unis. Un référendum sur la question de la monarchie pourrait être prochainement organisé, même si certains des plus ardents partisans du roi l'estiment prématuré.

En Serbie enfin - pour ne pas parler de la Yougoslavie aujourd'hui éclatée - le prince héritier Alexandre Karageorgévitch avance pas à pas ses pions en faveur de la paix et de l'instauration d'une démocratie. Il incarne désormais - après son triomphal voyage à Belgrade d'octobre dernier - la solution démocratique que réclament à grands cris les opposants au régime post-communiste de Milose-

vic. Né en exil à Londres, le prince Alexandre a toujours été un partisan inconditionnel de la monarchie démocratique et parlementaire qui selon lui est le seul rempart contre les affrontements nationalistes qui déchirent son pays. Fin juin, il a décidé de se rendre à Belgrade pour rassembler les forces démocratiques et essayer de faire entendre sa voix pour que les armes se taisent. Un voyage à risque qui pourrait décider du destin de la monarchie en Serbie dans les prochaines semaines.

Une chose est sûre, les hommes politiques bulgares, roumains et serbes doivent désormais tenir compte du mouvement populaire qui se dessine en faveur des rois. Une solution - dite « à l'espagnole » - n'est plus aujourd'hui écartée, progresse dans l'opinion, et pourrait, à terme, se traduire dans les faits. Meurtrie par des années de dictature communiste, l'identité de ces nations renaît à travers les figures aimées des rois. Leur retour sur le trône pourrait créer les conditions nécessaires d'un redressement national et éviter les dérives nationalistes qui secouent ici ou là ces peuples trop longtemps opprimés.

Stéphane BERN

Pour en savoir plus

♦ Stéphane Bern - « Les couronnes de l'exil » - Ed. Balland 1990 - Prix franco 130 F.

Plusieurs numéros de notre revue *Lys Rouge* ont été en partie consacrés aux « Rois de l'Est » :

♦ n° 40 - « Dossier Roumanie »,

♦ n° 41 - « Dossier Albanie »,

♦ n° 43 - Entretien avec Alexandre de Yougoslavie,

♦ n° 44 - « Dossier Yougoslavie ».

Chaque numéro du *Lys Rouge* prix franco 25 F.

La couronne : un rempart pour la démocratie

L'Union européenne qui se profile à l'horizon comporte pour notre pays et notre continent de nombreuses vertus politiques. Parmi elles, il faudra ranger ce voisinage institutionnel grâce auquel la France va côtoyer les traditions juridiques de onze autres États. Dans ces onze, six vivent en monarchie. En France, il est banal de penser que les monarchies européennes ne sont qu'ornementales et juste bonnes pour la presse à sensation. Mais ce n'est là qu'un point de vue hexagonal, étranger à la chose vécue. Un Espagnol, un Anglais ou un Hollandais analyse le phénomène de manière toute différente. Chez nos voisins, les familles régnantes sont incontestablement populaires. Leur présence au sommet de l'État incarne la nation toute entière même si on suppose - ce qui est faux - que ces souverains ne détiennent aucun pouvoir. Il existe entre le peuple et le monarque un lien profond qui se vérifie à chaque événement marquant la vie de la famille royale.

Certes, le roi ou la reine règne mais ne gouverne pas. Cependant le trône n'est pas un fauteuil vide. Un Président de la quatrième République Française, un Président allemand ou italien, élu au suffrage indirect et restreint, inaugure les chrysanthèmes selon l'expression consacrée. Son pouvoir est surtout symbolique et sa symbolique est pauvre. De leur côté, les textes ou les coutumes constitutionnelles des États monarchiques européens confient à la Couronne des fonctions exécutives qui s'expriment dans une magistrature symbolique, de modération et d'arbitrage. Dans une monarchie constitutionnelle, le souverain doit être informé, il peut aussi conseiller, encourager, prévenir ou être consulté. Tel est son pouvoir de modération qui, pour être efficace, s'exerce de façon discrète pendant le fonctionnement ordinaire et régulier des institutions. Dans les circonstances spéciales ou

Laissons de côté les reportages grotesques d'une presse en mal d'inspiration et partons à la découverte de ces Chefs d'État, rois ou reines, qui règnent sur quelque 130 millions d'Européens. Leur statut politique mérite le détour.



exceptionnelles, un pouvoir d'arbitrage est reconnu au souverain. Ce pouvoir comprend notamment la faculté de désigner le chef du gouvernement. Si cette désignation ne pose aucun problème lorsque les majorités parlementaires sont claires et fortes, il en est tout autrement lorsque ces majorités ne peuvent exister que sous forme de coalitions. L'intervention de la Couronne est alors souvent nécessaire pour trouver un accord (la Belgique aujourd'hui, l'Espagne peut-être demain).

Dans les circonstances exceptionnelles et de crise, ce pouvoir d'arbitrage s'exerce naturellement. La fonction royale devient dans ces conditions le dernier recours, la seule instance étatique capable d'initiative. Les constitutions des républiques parlementaires classiques n'offrent pas cette possibilité au Chef de l'État car celui-ci tient sa légitimité de l'élection qui ne le prédispose ni à l'impartialité ni à la neutralité, qualités souvent requises lorsque des décisions graves doivent être prises. L'Histoire a d'ailleurs sanctionné cette différence de situation entre le Président classique et le

monarque héréditaire. Il suffit de comparer les attitudes d'Haakon VII de Norvège ou de Christian IX du Danemark à celle de Paul Raynaud face à l'invasion nazie ainsi que celle de Juan Carlos I^{er} d'Espagne lors de la tentative de putsch de 1980 à celle de René Coty en 1958.

On remarquera ainsi que la démocratie parlementaire se pratique de façon plus pure dans une monarchie constitutionnelle que dans un système républicain. L'impartialité de la Couronne assure un meilleur fonctionnement des institutions et offre la possibilité d'une résolution des crises dans le cadre parlementaire. L'élection du chef de l'État dans une République classique empêche la formation de cette « strate de protection » que constitue l'institution royale. Le Président est toujours issu d'un parti ou d'une faction. Il peut donc en permanence être soupçonné d'utiliser sa position pour favoriser son camp. C'est pourquoi ses pouvoirs sont dans la pratique plus réduits et moins influents que ceux du monarque constitutionnel (cf. le dénouement de la récente crise italienne).

La Constitution de la V^e Républi-

que en France a produit un régime atypique. L'inspiration monarchique du projet a cherché à relever la fonction présidentielle dans sa part symbolique et arbitrale mais l'élection au suffrage universel du Président a fait de lui un chef de majorité. En France, le leader du parti majoritaire a vocation pour chausser les bottes du monarque (fonction symbolique et régulatrice) et celle d'inspirateur de la politique pratiquée par la majorité (fonction gouvernementale). Dans une monarchie constitutionnelle ces deux fonctions sont dissociées. Leur réunion telle que nous la vivons en France depuis 1958 provoque des dysfonctionnements dans la démocratie parlementaire. On a pu en effet constater à plusieurs reprises que le danger était grand de voir le parti au pouvoir se considérer comme propriétaire de l'État. On peut aussi observer que les alternances sont beaucoup plus longues à venir, créant ainsi un climat malsain dans la classe politique. Enfin, les partis politiques sont devenus des machines à produire des candidats pour l'élection présidentielle évacuant toute recherche intellectuelle et s'éloignant des problèmes concrets des citoyens. Ceux-ci sont alors tentés par l'extrémisme et l'antiparlementarisme. Il est à noter que ces deux phénomènes sont très atténués dans les monarchies constitutionnelles de l'Europe alors que les Républiques en souffrent davantage.

La solution pour la France ne réside pas dans la transformation du septennat en quinquennat qui ne ferait qu'accroître la compétition entre les partis et réduire à néant les fonctions symbolique et arbitrale du chef de l'État sans lesquelles il n'y a pas de politique digne de ce nom. La France, construction monarchique et démocratique, doit pouvoir puiser, comme nos voisins européens, dans la richesse de son histoire pour se donner les moyens du progrès dans la stabilité.

Denis CALAIS

Modernité de l'ancienne monarchie

Le passé n'est plus ce qu'il était ! La vision que nous avons de l'histoire de notre pays est en train de changer. Hier, la Révolution, aujourd'hui l'Ancien Régime finissent par échapper aux schémas réducteurs et simplistes.

Après avoir consacré un ouvrage à la période courant de 1460 à 1610, Emmanuel Le Roy Ladurie vient à nouveau enrichir la très belle collection « Histoire de France » publiée chez Hachette (1). Sa contribution s'étend cette fois sur les quelques cent cinquante années qui séparent la mort d'Henri IV de celle de Louis XV. C'est l'occasion pour Le Roy Ladurie de nous faire découvrir un excellent panorama de la recherche contemporaine sur l'Ancien Régime en convoquant non seulement ses propres travaux mais aussi ceux de ses pairs les plus respectés : Antoine, Bluche, Goubert, Chevallier, Mousnier parmi les plus en vue en France ; Hatton, bien moins connu, chez les étrangers. Il était temps qu'un livre « grand public » vienne dresser un bilan des études savantes publiées sur le sujet tant les passions, l'ignorance et les préjugés continuent de prendre le pas sur l'esprit critique et la connaissance chez nos concitoyens dès qu'il s'agit, par exemple, de juger les règnes de Louis XIV ou de Louis XV.

Pour les Français, sauf la minorité éclairée par l'histoire universitaire, qu'est-ce en effet que l'Ancien Régime sinon un fatras d'incohérences et d'irrationalité, soumis au bon vouloir de despotes frivoles qui déclarent une guerre comme s'ils partaient à la chasse. L'imaginaire du grand public n'est pas disposé à reconnaître des hommes d'État là où spontanément il se figure des créatures inconséquentes ou inconsistantes et il n'arrive pas non plus à concevoir une société qui évolue et se modernise là où il ne croit voir qu'un vieux corps malade de ses institutions archaïques et figées. Ces préjugés et ces clichés, moins accentués chez nos voisins européens familiers de la continuité de leur histoire, sont encore souvent chez nous à l'origine des blocages qui existent face à l'idée monarchique. Aussi, nous ne pouvons qu'applaudir à l'entreprise de vulgarisation menée par Emmanuel Le Roy Ladurie qui vient redresser un certain nombre de conceptions pour le moins erronées et rendre justice à l'ancienne monarchie là même où pourtant elle est la plus attaquable.

Et d'abord est-elle si figée, si « irrationnelle », cette société qui assiste à la naissance de l'État moderne et du service public ? Quelques chiffres suffisent à notre auteur pour planter le décor et saisir le contexte : cinq mille officiers environ (nous dirions aujourd'hui fonctionnaires) en 1515, quarante six mille vers 1665 et près de quatre vingt un mille aux dernières décennies de l'Ancien Régime. L'augmentation du personnel étatique traduit l'expansion des services ministériels en quête d'efficacité. Finances et Guerre sont dans un premier temps concernées mais on assiste par la suite aux débuts de l'État-providence (fondation d'un système de protection sociale pour les militaires et les marins) et au XVIII^e siècle, à la création des Ponts et Chaussées. Initié par Richelieu, cet accroissement quantitatif et qualitatif de l'État est au départ fortement conditionné par l'environnement international. La guerre de Trente ans qui va décider du sort de l'équilibre européen, exige un outil militaire de plus en plus puissant et perfectionné ainsi qu'une meilleure collecte de l'impôt. Pourtant, une logique est lancée qui ne se limitera pas à l'armée et au fisc. Bientôt, l'État va s'intéresser au commerce, aux arts et aux sciences. Il stimulera, soutiendra ou prendra en charge les activités qui lui paraîtront représenter un enjeu collectif majeur. Certes, la monarchie sert ses intérêts mais, et c'est la thèse sous-jacente du livre, ce faisant, elle sert aussi ceux de la chose publique. Le service du Roi se vit plus que jamais comme service de l'État.

Ce qu'on appellera plus tard la « puissance publique » est alors en pleine jeunesse. Son audace et sa force sont à la mesure de l'œuvre immense qui l'attend et qu'elle continue de nos jours. Grands Parlements, États Provinciaux vont bien sûr se heurter à cette formidable

volonté réformatrice de l'État. Ainsi, l'absolutisme n'est pas autre chose que cette pratique empirique par laquelle l'État cherche à s'imposer face aux pouvoirs locaux et seigneuriaux qui ne peuvent, par essence, concevoir l'organisation collective du Royaume (appelé aussi la Nation par Bossuet). Ce processus, commun à toute l'Europe du XVII^e siècle, de l'Angleterre à la Russie, sera marqué en France par l'empreinte du long règne de Louis XIV.

Le Roy Ladurie tient à son tour à réhabiliter le Grand Roi et à critiquer la légende noire qui lui est accolée. Certes, Louis se montre extrêmement ambitieux en ce qui concerne l'étendue du pouvoir de l'État ; il y a en effet comme une volonté de système, une volonté d'achèvement chez le Roi Soleil (l'expression « système louis-quatorzien » vient naturellement sous la plume de l'auteur) qui est le contexte d'une époque où l'état des mentalités et le jeu politico-diplomatique rendaient logiques certaines orientations (révocation de l'Édit de Nantes, ultra-catholicisme). De plus, il ne faut certainement pas déposséder par le centralisme versaillais. Les finances locales connaissent souvent une situation plus avantageuse que les caisses du Trésor. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que Louis a laissé à sa mort une France plus riche, plus grande et mieux défendue qu'il ne l'avait trouvée en 1661.

Souvenons-nous aussi que « le beau XVIII^e siècle » n'aurait pas été possible sans le Grand Siècle. Avec Colbert naît le premier « parti la croissance économique constante, sauf reculs conjoncturels que le réalisés dans l'agriculture permettent l'extinction des disettes, l'alphabétisation augmente et rapproche les villes et les campagnes. Il s'en suit un développement général des mœurs que soulignent de nombreux chercheurs. La France de Louis XV n'est manifestement pas menacée par l'obscurantisme. Un pouvoir qui crée les Ponts et Chaussées, l'École des Mines et de la Marine, des Écoles vétérinaires et d'autres établissements spécialisés un peu partout à travers le pays, n'est pas réformateur. Son péché n'est pas de refuser la transformation progressive, plus tard, Louis XVI comprendra en essayant de renouer les fils du dialogue interrompu avec la Nation. Rupture due à la trop grande réussite d'un pouvoir imbu de son rôle civilisateur. La Révolution devait mettre un terme à cette expérience de démocratie pacifique, riche de développements prometteurs, tentée par le souverain.

Les louanges qu'on ne peut manquer d'adresser à l'auteur de l'ouvrage seront cependant nuancées par deux reproches. Le premier au long du XVIII^e siècle dans le comportement des Parlements tout leur « attitude réactionnaire » ne fait l'objet que d'une note minuscule à elle seule. Enfin, on regrettera qu'Emmanuel Le Roy Ladurie finisse par obscurcir son propos en ponctuant presque chacune de ses conclusions par des mots d'esprit et des formules à l'emporte-pièce qui n'apportent rien à la compréhension des événements.

Malgré ces réserves, nous ne boudons pas notre plaisir - car c'en est un - de parcourir ces pages intelligentes et merveilleusement illustrées.

François VERRAZZANE

(1) Histoire de France en 5 volumes - Ed. Hachette : T1 : Georges Duby - « Le Moyen Âge » - Prix franco 325 F. T2 : Emmanuel Le Roy Ladurie - « L'État royal » - Prix franco 290 F. T3 : Emmanuel Le Roy Ladurie - « L'ancien régime » - Prix franco 490 F. T4 : François Furet - « La Révolution » - Prix franco 490 F. T5 : Maurice Agulhon - « La République » - Prix franco 398 F. Offre spéciale : Les cinq volumes prix franco 1700 F.

♦ E. Le Roy Ladurie.



Légitimité

Un roi oui, mais lequel ?

Convaincu du bien fondé de la solution royale pour notre pays, un néophyte a encore à affronter une question d'apparence compliquée : *mais quel est donc le « prétendant » que vous voulez établir sur le trône ?*

Il faut reconnaître que rien n'est fait pour lui simplifier la tâche, et outre les polémiques entre « blancs d'Espagne » et « orléanistes », les journalistes en mal de copie suscitent ou ressuscitent périodiquement des candidats de fantaisie (le comble du grotesque fut atteint dans un *Ciel mon mardi* de Dechavanne).

Essayons de résumer à grands traits la question. Tout est simple jusqu'au comte de Chambord, petit-fils de Charles X et dernier descendant des Bourbons directs. Mais le comte de Chambord meurt en 1883 sans enfants. Qui va devenir chef de la Maison de France et héritier potentiel du trône ? A dire vrai, à l'époque presque personne ne se pose la question et les Français, royalistes comme républicains, considèrent Philippe VII, comte de Paris comme le successeur.

Et les royalistes avaient bien du mérite à cela ! En effet, le comte de Paris était le chef de la branche des Bourbons-Orléans (issue d'un frère de Louis XIV) et le petit-fils du roi Louis-Philippe qui avait en 1830 accepté - en dépit de toutes les règles de succession - le trône dont venait d'être chassé Charles X. C'est dire qu'entre les orléanistes (partisans de Louis Philippe et de sa famille) et les légitimistes (partisans de Charles X, puis du comte de Chambord) la guerre faisait rage depuis plus de cinquante ans ! Les choses s'étaient certes un peu arrangées depuis 1873 où le comte de Paris était venu rendre visite au comte de Chambord et avait reconnu ses droits, mais le contentieux était encore lourd. Or donc, à la mort du comte de Chambord et en dépit des divergences et des blessures encore fraîches, la grande majorité des royalistes se rallia aux Bourbons-Orléans.

Yvan AUMONT

(1) Le lecteur intéressé par l'aspect juridique et historique de cette question pourra se reporter avec profit à la plaquette d'Hugues Troussel : « Les Bourbons-Orléans ou la seule légitimité dynastique ». Commandes au journal : prix franco 30 F.

Portraits

La famille de France

L'un des avantages primordiaux du système monarchique français c'est le caractère héréditaire de la succession au trône qui met celui-ci à l'abri des compétitions et des intrigues. Les lois fondamentales qui président à cette succession, désignent aujourd'hui le comte de Paris comme cet héritier.

Mgr le comte de Paris, chef de la Maison de France est né en 1908. Il a passé son enfance et a été élevé au Maroc dans la ferme dont s'occupait son père le duc de Guise, exilé de France en vertu d'une loi inique - qui ne fut abrogée qu'en 1950. Il a consacré toute sa vie à servir la tradition capétienne et a cherché à faire aboutir le projet d'un établissement de la monarchie dans notre pays.

Par la conception rigoureuse qu'il a de sa mission historique, par le souci démocratique qu'il n'a cessé de manifester, le comte de Paris s'est attiré, dès son retour d'exil en 1950, la sympathie de diverses personnalités politiques de l'époque (Pierre Mendès-France ou Edgar Faure par exemple). Le Prince a été ensuite intimement mêlé à la vie politique de la 5^e République, à tel point que le général de Gaulle envisagea d'en faire son successeur. Le projet n'aboutit finalement pas, mais le dialogue entre les deux hommes ne fut interrompu que par la mort du Général.

Depuis 1981, il a publiquement approuvé les principaux aspects de la politique de François Mitterrand, et soutenu sa candidature en 1988.

Le comte de Paris avait épousé en 1931 Isabelle d'Orléans et Bragance. De cette union sont nés cinq garçons et six filles. Le fils aîné du comte de Paris est le comte de Clermont, aujourd'hui âgé de cinquante-neuf ans, qui est appelé à lui succéder en vertu des lois traditionnelles de la monarchie capétienne.

Récemment une des filles du comte de Paris, la princesse Chantal de France, a fait des interventions publiques très remarquées, qui témoignent de son souci de voir la famille de France, dans le respect de sa tradition historique, jouer son rôle dans la vie politique de notre pays.

Parmi les petits-enfants du comte de Paris, le prince Jean, âgé de 27 ans, incarnera, lorsque le moment sera venu, la continuité de la dynastie capétienne.

Jacques BLANGY

♦ Le comte et la comtesse de Paris.



Association des Amis de la Maison de France

L'association s'adresse à tous ceux qui sont désireux de manifester leur attachement au comte de Paris, de faire connaître sa pensée et de promouvoir l'idée royale en France. L'association publie un journal *Alliance royale*, a réalisé une élégante épinglette (pin's) à la fleur de lys d'or sur fond d'hexagone azur (34 F), elle vient d'éditer une carte postale représentant le comte et la comtesse de Paris (40 F les cinq).

Tous renseignements écrivant à l'association des Amis de la Maison de France B.P. 314 75365 Paris cedex 08

Aujourd'hui la monarchie pour couronner la démocratie...

Qui oserait encore prétendre que la monarchie est un régime du passé, une idée dépassée ? Regardons autour de nous et même chez nous : la monarchie est présente, vivante, concrète.

Une réalité présente

L'Europe dont on parle, c'est aussi une Europe de reines et de rois : en Espagne, en Grande Bretagne, en Belgique, dans l'Europe du Nord, des monarchies incontestablement populaires incarnent l'identité nationale, préservent l'unité du pays, garantissent la démocratie. Autant de pouvoirs essentiels, qui s'exercent en harmonie avec des sociétés très différentes par leurs religions, leurs mentalités, leurs activités. Aujourd'hui, dans l'Europe de l'Est libérée, la solution monarchique est envisagée.

En France aussi, la monarchie est déjà une réalité largement esquissée. Pour décrire notre Constitution, beaucoup emploient les termes de « monarchie présidentielle » ou de « monarchie élective ». Il faut prendre ces termes au sérieux. La tradition monarchique en France, c'est la triple volonté de l'arbitrage, de la continuité de l'action politique et de l'indépendance du chef de l'Etat. Ces trois principes sont déjà inscrits dans la constitution de la 5ème République, qui est monarchique dans son esprit et parfois dans sa pratique - dès lors que son président a le souci de l'unité de la nation.

Une pensée vivante

En France, il n'y a pas de véritable monarchie sans royauté, c'est à dire sans tradition vivante et incarnée par une lignée de princes qui sont, de père en fils, voués au service de l'Etat et de l'ensemble du pays. Ainsi le comte de Paris, héritier d'une famille capétienne qui a commencé son oeuvre voici mille ans : dans la fidélité à cette tradition, le chef de la Maison de France n'a cessé de développer une pensée moderne, dans un dialogue permanent avec l'ensemble des familles politiques et des forces sociales de notre pays. Son souci primordial est que se renoue un dialogue permanent entre le pouvoir politique et l'ensemble des citoyens, dans le cadre d'une démocratie élargie et approfondie que viendrait équilibrer un pouvoir arbitral.

Un projet concret

En accord avec les exigences de notre temps, l'instauration dans notre pays d'une monarchie moderne permettrait à la fois :

♦ de prolonger ce qui est seulement esquissé par les institutions actuelles, d'accomplir pleinement ce qui est inscrit dans la Constitution : une totale indépendance du chef de l'Etat par rapport aux partis et aux groupes de pression, une continuité réelle quant aux tâches essentielles du pouvoir politique, un arbitrage assuré par un chef de l'Etat qui ne serait plus l'élu des uns contre les autres mais le symbole de l'unité de la nation.

♦ de résoudre les contradictions et de compenser les déséquilibres de la 5ème République qui tiennent à l'inévitable rivalité entre le président et le premier ministre et à l'affaiblissement des droits du parlement. La monarchie représente la seule garantie dans le long terme de la solidité et de la cohérence de l'édifice institutionnel.

♦ de poser les conditions permanentes de la justice et de la liberté. Dans un pays encore menacé par l'extrémisme, la monarchie serait, comme chez nos voisins européens, l'ultime recours contre les tentations autoritaires et totalitaires. Dans un pays gravement touché par les processus de ségrégation et d'exclusion sociale, la monarchie, indépendante par nature des puissances d'argent, pourrait mieux faire prévaloir l'exigence de solidarité.

La monarchie, nous la souhaitons pour couronner la démocratie politique, économique et sociale, pour symboliser l'unité nationale dans le respect de la liberté de chaque citoyen et des diversités religieuses, culturelles, régionales et locales.

Mais la monarchie, ce sont les citoyens qui en décideront librement, par le suffrage universel. C'est cette possibilité que la Nouvelle Action royaliste entend présenter aux Français, par sa réflexion et par son action, par sa presse et par sa participation aux débats et aux combats de notre temps.

OFFRE SPÉCIALE AUX NOUVEAUX LECTEURS

Si ce journal vous a intéressé, vous pouvez bénéficier de notre offre exceptionnelle **sans engagement de votre part**. Pour 100 F seulement (au lieu de 254 F) vous pouvez recevoir : un abonnement d'essai de trois mois, un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris, un livre de B. Renouvin présentant les idées de la N.A.R., une brochure « Connaissez-vous les royalistes aujourd'hui ? » et une documentation complète sur la NAR et ses publications.

Nom/Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

désire bénéficier sans engagement de ma part de l'offre exceptionnelle et verse pour cela la somme de 100 F. Bulletin à retourner accompagné du règlement à :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS

royaliste ♦

SOMMAIRE : Croissance et environnement - p. 3 : Diagnostic avant autopsie - p. 4 : Pauvreté, exclusion, - p. 5 : L'Europe et ses nations - p. 6 : Comprendre Maastricht - p. 7 : La République européenne et les rois - p. 8/9 : Entretien avec Alexandre Paléologue - p. 10 : Un vent royal souffle à l'Est - p. 11 : La couronne : un rempart pour la démocratie - p. 12 : Modernité de l'ancienne monarchie - p. 13 : Un roi oui, mais lequel ? - La famille de France - p. 14/15 : La N.A.R.

REDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Dir. de la publication : Yvan AUMONT
Comm. parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France